

Les Grecs, en adoptant ou en transportant dans la Hellade le modèle des habitations de l'Asie occidentale, un des plus simples et des plus rationnels qui puissent se construire avec des bois de faible équarrissage, faciles à abattre et à mettre en œuvre, ne modifièrent en rien le principe de la construction par empilage, laissèrent résider toute la force de la charpente *dans les pièces horizontales* et se contentèrent de recouvrir les poitrails et les solives du plafond d'une toiture à deux égouts disposée en vue de rejeter à l'extérieur les eaux pluviales.

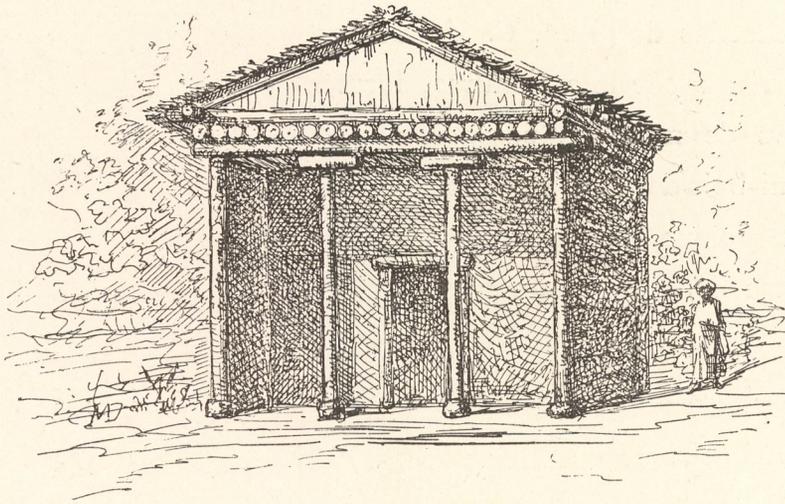


Fig. 42.

A cet effet, ils substituèrent simplement au matelas de pisé qui constituait la couverture étanche des constructions terminées par une terrasse horizontale, une masse de terre affectant la forme d'un prisme triangulaire isocèle (Fig. 42). C'est au moins ainsi qu'était construite la toiture des murs de défense d'Athènes qui furent souvent restaurés, mais dont les dispositions primitives furent toujours respectées<sup>1</sup>.

Parfois aussi la couverture, soutenue par des fermes légères (Fig. 44), était

portée sur un lattis B; ce lattis, sur des chevrons C, inclinés suivant la pente de la toiture et distants de 0<sup>m</sup>80 environ; ces chevrons, sur les pannes D horizontales, distantes d'axe en axe de 3 à 4 mètres, et ces pannes elles-mêmes, sur les arbalétriers E des fermes. C'est dans ces arbalétriers que *réside*, ainsi que je l'ai déjà fait observer, *toute la force de la charpente*, l'entrait H, ou pièce horizontale, n'ayant pour effet que d'empêcher l'écartement des extrémités des arbalétriers, et le poinçon F ne servant qu'à suspendre l'entrait par son milieu. Les fermes ainsi constituées reposent directement par leur extrémité sur les murs de la salle.

1. Ce fait a été démontré par M. Choisy (*Études sur l'architecture grecque, — les murs d'Athènes*, librairie de la Société anonyme des Publications périodiques). Le devis descriptif de la restauration, lucidement expliqué pour la première fois par cet auteur, porte en effet, que l'entrepreneur, après avoir fait le plancher supérieur, composé de sablières, de lourdes solives et d'un léger voligeage, établira au-dessus une maçonnerie qui franchira la distance des deux murs d'appui; le texte est formel et très clair (page 54, lignes 63 et 64 du texte) : « et ayant établi au-dessus des murs une *maçonnerie* qui en